



Avenant à un contrat à durée indéterminée

Par **martin roselyne**, le **20/12/2008** à **15:59**

bonjour, le 12 décembre de cette année, j'ai été convoquée par mon employeur, pour me faire part que mon travail ne leur convenait pas. je suis employée par une entreprise de nettoyage située à mauguio (TFN La Rayonnante). J'effectue mon travail sur ma commune à savoir: SAINT MARTIN DE LONDRES. je m'occupe du nettoyage des écoles et des locaux des associations, ainsi que ceux de la Maison du Pays. Les écoles et les associations sont gérées par la mairie qui a un contrat avec l'entreprise qui m'emploie. La mairie se serait plainte, donc de mon travail, qui a répercuté à ma boîte. par contre la Maison du Pays est contente de mes services. rndonc le 12 décembre lors de ma convocation, le directeur de l'agence de mauguio, monsieur Rubio m'a reçu dans son bureau avec vingt minutes de retard, car il n'était pas encore arrivé à 10 heures l'heure de ma convocation. celui-ci m'a fait part des remarques de la Mairie de Saint Martin de Londres. nous en avons discuté calmement et intelligemment. J'allais partir à la fin de cet entretien, lorsque, alors que j'étais à l'extérieur des bureaux, mon chef de secteur, monsieur Bourjeillat est arrivé. il m'a demandé comment s'était pas ma conversation, et comme ma réponse ne lui a pas plu, il m'a demandé de le suivre pour en discuter avec moi. rnde nouveau dans le bureau de monsieur Rubio, mon chef m'a fait part qu'il n'était pas d'accord avec monsieur Rubio. celui-ci n'a pas assisté au deuxième entretien. il m'a dit que la mairie ne voulait plus de moi ni aux associations ni aux écoles, et m'a demandé de réfléchir si je voulais ou non continuer dans leur entreprises en ne gardant que le plus petit chantier, la Maison du Pays. si oui, parfait, si non: licenciement. J'ai donc répondu que j'allais réfléchir. j'étais dans ma voiture quand monsieur Bourjeillat est venu m'y chercher pour me faire signer un avenant réduisant mon cdi de 82 h 33 à 17 h 33. Je voudrais savoir si tout cela est bien légal, des personnes m'ayant dit qu'ils n'avaient pas le droit de me faire signer un avenant pour diminuer les heures de travail; et surtout de me le faire signer sans avoir eu le temps d'y réfléchir. je vous rappelle qu'il me l'a fait signer sur place, alors que j'allais partir et qu'il m'a fait de nouveau rentrer dans le bureau. je sais que mes explications sont un peu longues et vous prie de m'en excuser. ai-je un recours contre mes employeurs?

merci de votre réponse

Par **doudou**, le **03/03/2009** à **10:19**

bonjour Roselyner
pas d'affolement pour ca ne signe rien et surtout pas la modification de ton contrat , surtout pour en diminuer les heures
rnj'essayerai de te contacter par telephone